

les **DANGERS** DE L'INCENDIE



LES FORTES CHALEURS ET LA FORCE DU VENT AUGMENTENT LE RISQUE INCENDIE



LES HERBES SÈCHES SONT LE PREMIER VECTEUR DE FEU



EN ÉTÉ, UN DÉPART DE FEU PEUT TRÈS RAPIDEMENT PRODUIRE UN INCENDIE HORS DE CONTRÔLE



LE FEU PEUT SE DÉPLACER PLUS VITE QU'UN RANDONNEUR (4 KM/H)



LES FUMÉES ARRIVENT AVANT LES FLAMMES. PAR LEUR OPACITÉ, ELLES DÉSORIENTENT ET PEUVENT ENTRAÎNER DES INTOXICATIONS SÉVÈRES

DONNER l'ALERTE



“ FACE À UN DÉPART DE FEU, J'ALERTE AU PLUS VITE LES SECOURS ”

🇬🇧 *If you witness a fire, call 18 or 112 for help !*

🇪🇸 *Dar la alerta. Si usted es testigo de un incendio, llame al 18 o al 112, para obtener ayuda.*

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr

18 ou 112 114

pour personnes
malentendantes

Les informations à fournir à l'opérateur :

Vos coordonnées, votre localisation précise, la nature du feu (dégâts, fumées...) ce qui vous paraît menacé.

FACE AU FEU :

- Gardez votre calme. La panique peut aggraver votre situation
- Ne vous approchez pas des flammes
- Eloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation
- Rejoignez au plus vite une zone protégée
- Sur la route, ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.



Ne pas jeter sur la voie publique.
Document gratuit, ne peut être vendu.



LA FORÊT EST PRÉCIEUSE, JE LA PROTÈGE.

L'ÉDITO



Carole DELGA

Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée

L'incendie est un risque majeur pour les forêts d'Occitanie. Aussi, la Région soutient les campagnes de sensibilisation de l'Entente depuis de nombreuses années. En 2023, la Région a adopté sa « Stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique », avec 6 mesures opérationnelles portant sur l'incendie. La forêt couvre 2,6 millions d'hectares, 36 % du territoire régional, et présente une large diversité de paysages et d'essences. Elle rend d'importants services environnementaux : protection des sols et de la ressource en eau, séquestration du carbone, accueil d'une riche biodiversité... Par ses fonctions multiples, la forêt est une composante essentielle de notre patrimoine naturel et de l'attractivité régionale. Il s'y pratique de nombreux loisirs. Elle est aussi le lieu de travail et la zone d'approvisionnement en bois pour 7 000 entreprises, employant 19 000 personnes. La sensibilisation contre l'incendie contribue ainsi à préserver toutes ces précieuses fonctions.

En complément des aides apportées aux infrastructures de Défense des Forêts Contre l'Incendie (appel à projets annuel « DFCI »), la Région Occitanie a expérimenté à l'été 2024 une action permettant la présence de « médiateurs forestiers » à l'entrée des massifs des Pyrénées-Orientales, renforçant ainsi la protection des forêts.



ACCÈS EN FORÊT :

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits. Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1er juin de l'année.

Pour connaître les conditions d'accès aux massifs forestiers, je consulte les répondeurs et sites web :

Aude : risque-prevention-incendie.fr/11

Gard : risque-prevention-incendie.fr/30

Hérault : risque-prevention-incendie.fr/34

Pyrénées Orientales : risque-prevention-incendie.fr/66

Tarn : risque-prevention-incendie.fr/81



Scannez pour découvrir
la prévention incendie en Occitanie

les BONNES PRATIQUES

EN FORÊT :

Je proscris la cigarette, le BBQ et les feux de camps.

Il est interdit de fumer dans les bois et les forêts (jusqu'à 200 mètres de ceux-ci) pendant la période à risque d'incendie, fixée arrêté préfectoral.

EN VOITURE, JE VEILLE À :

Éteindre ma cigarette dans un cendrier approprié ou de poche.

Éviter de stationner dans les zones herbeuses et devant les barrières DFCI pour ne pas gêner les secours.

⚠ VOTRE SORTIE EN FORÊT :

Consultez chaque jour la météo et portez une tenue adaptée

N'oubliez pas votre téléphone portable et l'eau nécessaire

Prévenez votre entourage de votre itinéraire

Ne quittez jamais les chemins balisés

Stationnez toujours sans gêner les secours

Retrouvez la carte du risque et des accès en forêt



+ D'INFOS
www.prevention-incendie-foret.com

AU JARDIN :

dans les parcelles situées en forêt et à moins de 200 mètres d'une forêt :

Je privilégie les barbecues en dur, attendant à la construction, avec un point d'eau, un pare-étincelles, placé sur une surface non inflammable.

J'adapte mes travaux en fonction des jours à haut risque, des heures les plus chaudes ou venteuses.

Je contrôle toujours la zone déjà travaillée et je veille à avoir à proximité un moyen d'extinction adapté.

Je tiens compte de la réglementation de mon département : des arrêtés préfectoraux peuvent réglementer l'usage des barbecues, des brûlages, des travaux, l'usage des tronçonneuses, débroussailluses, tondeuses...

Pour éviter tout départ de feu, **j'entretiens et je nettoie régulièrement mon matériel**, j'utilise un entonnoir pour les pleins d'essence.

En été comme toute l'année, **je bannis le brûlage de déchets végétaux** dans mon jardin, la seule dérogation porte sur l'incinération des produits du débroussaillage strictement réglementé (horaires, périodes, modalités).



 *No smoking and do not throw out your cigarette butts in forest - Barbecues and camp fires are strictly prohibited in forest Warning ! parking motor vehicles next to dry vegetation is dangerous - Never burn yard waste during the risk period*

 *Està prohibido fumar y tirar un cigarillo en el bosque - Està terminatament prohibido hacer barbacoas y hogueras en la selva - ¡ Atención ! No estacione su automóvil sobre hierba alta y seca - Nunca quemar vegetación durante el periodo de riesgo*

